

Le 27 juin 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame MONTET-FRANC à Madame FABRE, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CEYTE.

Absents : Madame COLOMBO et Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention type pour décoration des cellules commerciales vacantes

Monsieur le Maire expose que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon conduit une politique de développement et renforcement du commerce dans ses centres-bourgs avec la mise en œuvre de plusieurs actions de valorisation et de redynamisation du commerce (recrutement d'un manager commerce en partenariat avec Saint-Just Saint-Rambert, accompagnement de l'Union des Commerçants, mise en place du droit de préemption commercial, mise en place de la taxe sur les friches commerciales...).

Il explique que, malgré ces initiatives, la vacance commerciale dans certains secteurs des centres-bourgs reste bien présente, comme dans bon nombre de villes françaises aujourd'hui. Pour améliorer l'attractivité des centres-bourgs, la Ville a décidé de mettre en place une action de valorisation de certains des linéaires commerciaux afin d'enclencher une reprise de l'activité commerciale.

Piloté par la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, le projet consiste en l'habillement de certaines vitrines inoccupées par des visuels attractifs en lien avec la thématique du commerce, appelés des vitrophanies (adhésif décollable).

Il apporte une solution esthétique qui offre un nouveau regard plus positif sur les centres-bourgs. Par ailleurs, le fait d'apposer une vitrophanie permet aux éventuels créateurs/repreneurs de se projeter plus facilement sur le lancement de leur activité dans le local ciblé (vitrine plus attractive, contact téléphonique intégré à la vitrophanie...).

Monsieur le Maire indique que, pour les besoins de cette opération, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon sollicite donc l'usage à titre gracieux de certaines vitrines de locaux commerciaux vacants auprès de leur propriétaire. Pour ce faire, la mise en place d'une convention entre les propriétaires des locaux commerciaux identifiés et la Collectivité est nécessaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220628-2022-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Publication : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Il ajoute que la sélection des locaux susceptibles d'entrer dans le dispositif se fera tout au long de l'année et les vitrophanies seront réalisées indépendamment des uns des autres tout en conservant une thématique et une charte graphique commune afin de garantir la cohérence visuelle du projet.

Il précise que le coût budgétaire de cette opération, pour 2022, a été estimé à 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dispositif de mise en œuvre de vitrophanie sur les vitrines des locaux commerciaux vacants des centres-bourgs,
- **APPROUVE** la convention type à conclure avec chaque propriétaire concerné par l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 28 juin 2022

Le Maire,
François DRIOL

